



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **- SEANCE DU 24 FEVRIER 2012 -**

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. JOURDAN, M. PORTINE, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. GOZE, M. FRANCE, M. LOQUAY, M. RICHARD, M. PEBARTHE, M. JOLY, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, M. DUVERGER, M. GUETTE, Mme LEGARS, M. MARSAT.

Etaient représentés : Mme RIGAL-CELLARD, M. POLI, M. HARTE, M. HAZOUARD, M. BENOIT, M. REIFFERS.

Etaient invités : M. BUGEAUD représentant de M. le Recteur, M. CANSELL, Mme LARGOUET, M. BAUDRY, Mme LAWRANCE, Mme MENDIBOURE, M. LENOIR, Mme CAILLOT.

Le quorum étant atteint, le président BRUN ouvre la séance à 9 H 10.

Le président BRUN remercie les conseillers de leur présence pour son dernier Conseil d'Administration.

Il annonce le décès à Beyrouth de M. KHOURY, Professeur d'Arabe à Bordeaux 3. Un hommage lui sera rendu le 6 avril prochain.

Il lit ensuite une lettre de M. HARTE, personnalité extérieure, qui souligne la qualité des débats auxquels il a été associé au cours de son mandat au Conseil d'Administration de Bordeaux 3 et remercie les conseillers de l'avoir accueilli dans leur instance pendant ces trois années. Le président BRUN remercie les personnalités extérieures pour leur assiduité et leur rend hommage.

Il informe le Conseil de la publication par le Ministère des documents relatifs à la notification prévisionnelle des crédits 2012. L'analyse de ces documents ne lève absolument pas les doutes évoqués lors du CA du 20 janvier sur la prise en compte par le Ministère des diverses conséquences du départ de l'EGID au 1<sup>er</sup> janvier. On constate que la masse salariale Etat ne semble pas avoir été ajustée. De même, les effectifs étudiants (masters notamment) ne correspondent pas aux données remontées par l'établissement. Nous avons également signalé au Ministère notre incompréhension sur les données relatives à la prise en compte des emplois spécifiques de l'établissement dédiés à des fonctions qui dépassent le strict cadre de Bordeaux 3 (MSHA, PUB, SIGDU). Si l'augmentation de la DGF par rapport à la prévision budgétaire semble se confirmer (à hauteur de 175 000 € supplémentaires environ), la notification communiquée indique une hausse très significative des crédits que le Ministère nous impose de mettre en réserve. Cela signifie que nous ne pouvons pas ouvrir des crédits et engager des dépenses sur ce montant. En effet, alors que nous avions anticipé, sur une base pourtant déjà supérieure à celle de l'an passé, un gel de crédits de 150 000 €, la notification fait état d'un gel de plus de 350 000 €. Cela représente donc une baisse des crédits disponibles de 200 000 € qui, malheureusement, annule la hausse des recettes complémentaires issues du modèle SYMPA et va même au-delà.

M. le Président a également attiré également l'attention des membres du Conseil sur les informations très inquiétantes remontées par la Commission Locale d'Action Sociale qui, depuis le début 2012, constate une dégradation sensible de la situation financière et sociale d'un grand nombre de collègues, principalement non-titulaires. Il a invité les futures équipes



présidentielles à s'emparer de cette problématique et à augmenter sensiblement les moyens délégués pour gérer ces situations d'urgence.

Il signale enfin qu'il n'est plus Président de l'université depuis le 23 février et qu'il est donc administrateur provisoire jusqu'à l'élection de son successeur.

## **I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2012**

Le président BRUN rappelle qu'aucun membre du conseil n'a signalé de demande de modifications du projet de PV.

M. DUVERGER précise le sens de son intervention par laquelle il signalait le fait que le remboursement des frais d'inscriptions des doctorants sur critères sociaux existe depuis longtemps.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	25

**➤ Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.**

## **I I- RECALIBRAGE DE L'OFFRE DE FORMATION**

Le président BRUN informe le CA du vote favorable du CEVU (13 voix Pour / 5 voix Contre / 6 Abstentions) sur le projet présenté qui a fait l'objet de discussions et d'examen par les départements et les conseils d'UFR. Il évoque les réticences qui se sont manifestées en histoire, en langues et pour l'UE PPE. Le montant total de la charge pédagogique des licences et masters issu du vote du CA du 1<sup>er</sup> avril 2011 est évalué dans l'offre quinquennale à plus de 150 000 HTD (soit une augmentation de 30 % par rapport au coût de l'ancienne offre de formation) alors que l'établissement, compte tenu de son potentiel pédagogique et du budget alloué aux heures complémentaires défini lors du CA du 4 novembre, n'est en mesure d'en financer que 135 000. Il est important de signaler ici qu'au terme de ce recalibrage, l'offre de formation ainsi modifiée restera en augmentation de presque 20 000 HTD (soit + 17 % par rapport à l'ancienne offre 2007/2010).

Mme LAWRENCE précise l'action de l'équipe présidentielle qui a piloté les réductions des volumes horaires de l'UE de langues, de l'UE Projet professionnel de l'étudiant (PPE), de la documentation et des CLES/CLUB pour un total attendu de 2 000 heures. Le projet présenté au CA s'établit à 1 942 HTD, soit 97 % du montant attendu. Les réductions portent notamment sur :

- La réduction du nombre de groupes en CLES d'Espagnol et d'Anglais qui se base sur le constat d'une baisse de fréquentation liée à la mise en place de l'UE Langues (696 heures).
- L'ajustement des besoins en Espagnol et en Anglais dans le cadre de l'UE Langues (444 heures pour l'Espagnol et 256 heures pour l'Anglais).
- La modification des volumes horaires de l'UE PPE (372 heures), le passage de 12 heures CM à 6 heures CM en L1, le maintien du volume horaire de L2 avec une modification de la répartition CM/TD, le passage de 24 heures TD à 18 heures TD en L3
- La réduction de l'UE Documentation en L1 (174 heures).



A partir de la lettre de cadrage envoyée le 21 décembre 2011, complétée par une présentation en conférence des directeurs d'UFR élargie aux responsables administratifs, les UFR ont adapté leurs modalités de mise en œuvre du recalibrage, pour un volume total de 12 700 heures TD. Cet objectif de recalibrage est atteint à 98 %.

L'UFR Humanités a proposé une lettre de cadrage spécifique pour être au plus près des réalités de l'offre de formation de l'UFR. Ainsi, à partir de la répartition proposée par le modèle entre licences et masters, la direction de l'UFR a choisi de pondérer les résultats par d'autres éléments présents dans les indicateurs de formation, à savoir le volume horaire pour les licences (pas de recalibrage pour celles ayant un volume horaire inférieur à 1 500 heures), le coût par étudiant et le taux d'encadrement théorique. Au total, 72 % du recalibrage porte sur les licences (pour un poids des charges de licence avant recalibrage de 74 %). Les modalités de réduction ont porté sur une augmentation de l'intervention des partenaires impliqués dans les licences culture humaniste et scientifique et musique et pour le master d'ingénierie culturelle. La baisse des volumes horaires et/ou la baisse du nombre de groupes de TD a été privilégiée en Arts. On relève également des suppressions d'options et une augmentation de la mutualisation entre les masters recherche et enseignement. Les départements d'Histoire et d'Histoire de l'Art ont plutôt fait porter les réductions sur les disciplines adjacentes.

L'UFR Langues et Civilisations a privilégié une approche par département, laissant le choix aux équipes pédagogiques de faire remonter leurs propositions. Celles-ci ont fait porter l'essentiel des efforts sur les licences et particulièrement sur la filière LEA. On constate en effet que 93 % de l'effort concerne les licences (pour un poids des charges de licence avant recalibrage de 80 %). En Sciences du Langage, les modalités d'équilibrage des coûts retenues ont été la baisse des volumes horaires et la transformation de TD en CM en licence. Concernant les langues, on constate plus de mutualisations entre le LC et le LEA en Arabe, Chinois et Russe, des suppressions de groupes en Anglais et Japonais et des baisses de volumes horaires avec suppression d'un parcours en Espagnol.

En STC, le travail est resté proche de la déclinaison du modèle par département, tout en tenant compte de certaines spécificités en Géographie notamment, conduisant à faire porter davantage l'effort sur les masters que sur les licences. On remarque que 45 % du recalibrage concerne les licences (pour un poids des charges de licence avant recalibrage de 48 %). Parmi les pistes de réduction des coûts, l'UFR a combiné toutes les possibilités. Dans le département Aménagement, les économies ont été réalisées par le renforcement de la mutualisation entre parcours. Dans le département Information-Communication, les mesures ont combiné la baisse des volumes horaires avec des réductions de groupes de TD. En Géographie le travail a été mené par UE, conduisant en master à un rééquilibrage CM-TD en accompagnement d'une baisse des volumes horaires.

M. BEYLOT déplore un circuit institutionnel de décisions impossible à comprendre. Il critique les modalités de la procédure de concertation et souligne certaines modifications de l'Offre de Formation qui n'ont pas été soumises au CEVU.

Mme LAWRENCE répond que le projet présenté est parfaitement fidèle à ce qui a été soumis au CEVU, à l'exception d'un point portant sur les nouveaux volumes horaires de l'UE PPE.

Le président BRUN rappelle que, pour l'UE PPE, le CEVU a autorisé un cadre souple pour que les UFR puissent moduler en fonction de leurs besoins.

M. RICHARD signale que l'ensemble du projet a été présenté par l'équipe présidentielle lors de la Conférence des directeurs d'UFR du 14 février.



M. BEYLOT regrette le fait que les membres du CEVU n'aient pas eu connaissance de ces derniers ajustements de l'UE PPE.

Mme LAWRENCE précise qu'il ne s'agit pas de réductions mais de modulations.

Le président BRUN ajoute que les nouvelles modalités de mise en place de l'UE PPE reflètent la volonté politique de l'équipe présidentielle visant à trouver un équilibre face à des propositions contradictoires.

M. RICHARD considère que, si le volume horaire est peut-être actuellement trop important, il est nécessaire de préserver la démarche de l'établissement en faveur de l'insertion professionnelle des étudiants. Il informe le CA de la démission de plusieurs responsables de l'UE PPE au sein de l'UFR Langues.

M. PEBARTHE revient sur les enjeux démocratiques liés à ce projet. Il évoque une stratégie du choc employée par l'équipe présidentielle qui avait évoqué le passage de 12 à 11 semaines de cours afin de mieux faire passer des mesures moins brutales. Dans ce débat sur la réduction de l'offre de formation, il constate que le débat sur les chiffres finit par remplacer le débat politique et pédagogique. Il donne l'exemple de l'UFR Humanités où il n'y pas eu de véritable débat. Il constate que les missions d'enseignement et de recherche deviennent secondaires face aux problèmes de gestion. Il regrette par exemple le fait que l'on n'évoque que les aspects horaires de l'UE PPE sans aborder la problématique de la professionnalisation. Il estime assister à la mise en place d'un centralisme démocratique. Il annonce qu'il votera contre le projet.

Mme LAWRENCE reconnaît qu'il faudra poursuivre les discussions pour clarifier l'organisation de l'UE PPE.

Le président BRUN précise qu'il n'y a pas eu, tout au contraire, de volonté de dissimulation de la part de l'équipe présidentielle. Les débats sur l'UE PPE ont eu lieu en CEVU. Depuis qu'il préside le CEVU, il se félicite qu'aucun avis de ce Conseil n'ait été remis en cause par le CA. Ce recalibrage offre une visibilité sur les trois années prochaines pour limiter au maximum l'annualisation du travail relatif à l'offre de formation. Cela devrait notamment éviter à la nouvelle équipe présidentielle de devoir engager un nouveau travail l'année prochaine, sauf bien sûr si nous devons faire face à une nouvelle baisse des crédits délégués par le Ministère.

M. RICHARD estime qu'il faudra poursuivre la discussion engagée mais souligne la précision du cadre posé à l'occasion de ce recalibrage.

M. BEYLOT rappelle son opposition depuis le début à la méthode de travail engagée qui a amené à proposer des augmentations de maquettes puis de revenir en arrière sans savoir si nous avons les moyens de soutenir cette offre de formation. Il annonce qu'il votera contre ce projet.

Le président BRUN reconnaît ce changement d'attitude, mais il aimerait aussi que certains membres du Conseil d'Administration soulignent leurs propres contradictions en dénonçant des accroissements indus d'horaires des maquettes alors qu'ils sont venus demander, pour leur propre filière, de telles hausses. Il y a là une attitude schizophrène qu'il serait bon de refuser.

M. BEYLOT dénonce vivement cette accusation de schizophrénie à son encontre et demande que sa réponse soit inscrite au procès-verbal de ce conseil.



Le président BRUN souligne qu'il n'a jamais accusé quiconque de schizophrénie – il n'a pas les compétences pour cela – mais a parlé « d'attitude schizophrène », expression bien connue et acceptée en français moderne pour souligner des contradictions.

Mme DESCHARD ne comprend pas le déséquilibre dans les efforts demandés aux formations de licence par rapport aux formations de master. Elle annonce son abstention sur ce projet.

Le président BRUN rappelle le choix d'une méthode de travail basée sur la notion de déconcentration visant à responsabiliser les UFR sur ce travail, ce qui permet de donner du sens à la réforme interne et au nouveau rôle des UFR. Le projet présenté est le résultat des choix des départements qui n'ont pas voulu pénaliser les Masters.

M. PORTINE revient sur le débat relatif à l'UE PPE. Il se déclare las du constat selon lequel l'autonomie de la LRU se limite à la déconcentration du « sale boulot ». Il annonce qu'il s'abstiendra lors du vote.

M. DUVERGER indique la position des étudiants dans les Départements qui étaient favorables à une répartition équilibrée des réductions d'heures entre la Licence et les Masters. Il analyse cette situation comme étant en relation avec les clivages PR / MCF. Il déclare son plein accord avec l'analyse de Monsieur PEBARTHE et indique qu'il votera contre le projet présenté.

M. GOZE regrette d'avoir été contraint de réduire la voilure des masters de son département. Il annonce son abstention sur ce vote.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	5
Contre :	5
Pour :	15

**➤ Le Conseil d'Administration adopte le recalibrage de l'Offre de Formation.**

### **III - DEFINITION DES SEUILS DE LA FORMATION A CAPACITES LIMITEES DE LA 1ERE ANNEE DE LICENCE LEA**

Mme LAWRENCE précise le détail des capacités limitées d'accueil en LEA, votées lors du Conseil d'Administration du 20 janvier dernier, entre capacité d'accueil globale et capacité d'accueil pour les néo-bacheliers, pour les filières Anglais-Italien (80/60) et Anglais-Portugais (40/20).

M. BUGEAUD, représentant du Recteur, confirme la nécessité de distinguer les places prévues pour les nouveaux bacheliers et celles réservées aux redoublants.

M. LOQUAY trouve regrettable que l'on anticipe un redoublement important.

Le président BRUN reconnaît l'importance des redoublements en LEA et souligne la nécessité d'en prendre compte dans le calcul des capacités d'accueil.

M. PORTINE souligne son engagement personnel dans les enseignements de LEA. Il observe, dans le groupe dont il a la responsabilité, un absentéisme important et un niveau général insuffisant. Il estime que certains étudiants se sont trompés dans leur orientation.



M. PEBARTHE estime qu'il faut s'interroger sur ce genre de pourcentage. Il souligne l'importance du contexte social et les difficultés financières des étudiants. Dans ce contexte difficile, il rappelle que les difficultés étudiantes ne pourront pas être seulement traitées par des réponses universitaires.

M. RICHARD annonce partager l'analyse de M. PEBARTHE et insiste sur les enjeux de l'orientation active.

M. GIRON informe le CA des informations remontées par les étudiants de L2 qui se plaignent d'une évolution du contrôle continu en contrôle terminal. Il estime que cela ne participe pas à la réussite des étudiants.

Le Président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	2
Pour :	23

**➔ Le Conseil d'Administration adopte les seuils de la formation à capacités limitées de la 1ère année de Licence LEA.**

#### **IV - DOSSIER PRP/PCA/MODULATIONS DE SERVICE 2011/2012**

Le président BRUN indique que ces points de l'ordre du jour ont été présentés sans vote au CEVU et au CT en application de la réglementation. Il informe le Conseil de l'évolution des enveloppes des Primes de Responsabilité Pédagogique, des Primes de Charges Administratives ainsi que celui des décharges et modulations de service désormais intimement liées. Elles représentent un budget de 351 575 € en 2009/2010 et de 356 694 € en 2010/2011. Le contexte budgétaire, au moment où s'achève le travail du recalibrage de notre offre de formation, conduit à opérer une pause dans l'engagement d'une augmentation du volume horaire consacré à cette politique. L'enveloppe 2011/2012 est donc arrêtée à 352 421 €. Il demande au Conseil de valider les propositions présentées par l'équipe présidentielle relatives à la liste des fonctions et aux montants des Primes pour Charges Administratives, ainsi que les enveloppes horaires accordées aux UFR et Instituts dans le cadre du référentiel horaire arrêté par le Conseil d'Administration réduit aux enseignants lors de la séance du 8 juillet 2011 qui avait acté notamment la transformation des anciennes PRP en modulation de service et une nouvelle règle de plafonnement du service des enseignants à la moitié du service statutaire (96 H pour un enseignant-chercheur ; 192 H pour un enseignant du second degré) quel que soit le service effectif.

Ces enveloppes horaires déléguées aux UFR ont été calculées à partir d'un modèle théorique, déjà mis en place en 2011, qui intègre cette année, compte tenu de l'augmentation du nombre de diplômes dans la nouvelle offre de formation, une pondération (entre 0 et 18) des dotations accordées par formation en fonction du type de formation et du nombre d'étudiants inscrits.

Le modèle 2012 intègre également, en accord avec la Conférence des Directeurs d'UFR qui a été consultée le 31 janvier 2012, une valorisation et une globalisation des modulations de service accordées aux directeurs de département et de section. Au titre de l'année 2011/2012, il est donc proposé de valoriser le volume global des modulations de service accordées, qui passe ainsi de 618 à 678 heures, soit une augmentation de près de 10 %.



Conformément à la méthodologie à présent établie, il appartient à la direction de l'UFR de présenter au Conseil d'UFR Réduit aux Enseignants le projet de répartition de l'enveloppe calculée par le présent modèle :

- UFR Humanités : 1 203 heures
- UFR Langues et Civilisations : 1 547 heures
- UFR STC : 847 heures

M. JOURDAN souligne la difficulté des arbitrages entre les souhaits des UFR et les contraintes budgétaires liées à la définition d'une enveloppe globale de 352 000 €. Il insiste sur la logique de décentralisation de la décision de répartition des modulations par les Conseils d'UFR au plus près de la réalité de l'exercice des responsabilités pédagogiques.

M. LOQUAY signale l'oubli dans le document de la situation du chargé de mission audiovisuel.

M. RICHARD demande à quelle catégorie rattacher les responsabilités des emplois du temps et des services.

M. RAMBAUD indique que ces modulations ont été interprétées par le vote du 8 juillet 2011 comme des responsabilités transversales.

M. GOZE regrette le caractère tardif de l'annonce de ces dispositions qui interviennent rétroactivement sur les services 2011/2012. Il souhaite que, à l'avenir, ces dispositions soient votées en juin pour l'année universitaire suivante.

M. JOURDAN reconnaît la pertinence de la remarque. Il partage le souhait de faire remonter le calendrier de gestion de ce dossier.

Le président BRUN ajoute qu'il y a trois ans, les PRP/ PCA étaient votées en juillet à la fin de l'année universitaire. Il souligne le fait que l'essentiel des mesures présentées à ce Conseil ne représentent que l'application des dispositions adoptées par le CA Réduit en juillet 2011. Il signale le travail engagé avec les directeurs d'UFR pour parvenir à cette anticipation dès l'année universitaire 2012/2013.

M. PEBARTHE demande à ce que le CA et l'équipe présidentielle réaffirment l'opposition à des modulations de services à la hausse.

Le président BRUN rappelle qu'il a toujours été clair sur le sujet, qu'aucune modulation de service n'a jamais été envisagée depuis 2009 à Bordeaux 3 à l'opposé de ce qui a été voté à Bordeaux 1, mais, pour le futur, il préfère que ce soient les listes qui s'engagent par l'entremise d'une motion.

M. RAMBAUD informe le Conseil de la remarque formulée par le Rectorat relative à l'extension aux personnels enseignants PRAG et PRCE des dispositions du référentiel horaire portant réglementairement sur les seuls enseignants-chercheurs.

Le président BRUN précise que cette disposition relève d'une position politique de l'établissement consistant à refuser l'application d'une « double peine » à ces collègues qui sont déjà soumis à une obligation de service de 384 heures et qui se verraient ainsi privés, tout en assurant les mêmes responsabilités pédagogiques que leurs collègues enseignants-chercheurs, des possibilités de modulation de service.

M. PEBARTHE propose au Conseil d'Administration une motion réaffirmant la position du Conseil d'Administration de Bordeaux 3 au regard de la modulation de service à



la hausse. La motion suivante est adoptée à l'unanimité : *le Conseil d'Administration de l'université Bordeaux 3 réaffirme son opposition à la modulation de service à la hausse.*

M. JOLY, en tant que chargé de mission à l'action sociale, propose de faire don d'une partie de sa prime de chargé de mission.

Le président BRUN, tout en rendant hommage à M. JOLY, rejette fermement cette demande. Il propose de passer au vote sur la liste des fonctions et les montants des Primes pour Charges Administratives, ainsi que sur les enveloppes horaires de modulation de service accordées à chaque UFR et institut.

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	25

**⇒ Le Conseil d'Administration valide la liste des fonctions et les montants des Primes pour Charges Administratives.**

Le président BRUN propose de passer au vote sur les enveloppes horaires accordées aux UFR et Instituts dans le cadre du référentiel horaire arrêté par le Conseil d'Administration réduit aux enseignants lors de la séance du 8 juillet 2011.

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	25

***Le Conseil d'Administration valide les enveloppes horaires accordées aux UFR et Instituts dans le cadre du référentiel horaire arrêté par le Conseil d'Administration réduit aux enseignants lors de la séance du 8 juillet 2011***

## **V - CALENDRIER UNIVERSITAIRE - 2EME SESSION D'EXAMENS 2011/2012 ET ANNEE UNIVERSITAIRE 2012/2013**

a) Le président BRUN présente le projet de modification du calendrier des examens de la deuxième session de l'année universitaire 2011/2012. Ce décalage est lié à l'augmentation du nombre d'UE qui font l'objet d'une évaluation en contrôle terminal pour la deuxième session. Le nouveau calendrier s'établit de la manière suivante :

- Deux semaines d'écrits du lundi 18 juin au samedi 30 juin
- Une semaine d'oraux du lundi 2 juillet au vendredi 5 juillet

M. BEYLOT regrette cet allongement de l'année pédagogique qui conduit à déborder sur le mois de juillet.

Mme LAWRENCE rappelle l'impossibilité pour cette année universitaire d'éviter la modification du calendrier et les contraintes contradictoires auxquelles une université est soumise.



M. PEBARTHE déclare l'urgence du réexamen des pratiques de contrôle des connaissances. Il est indispensable de trouver des moyens intelligents pour contourner la semestrialisation.

Mme LAWRENCE souligne la nécessité d'engager cette réflexion avec les équipes et les départements au sein des UFR. Elle signale les travaux déjà engagés portant sur cette question de limitation du nombre d'épreuves terminales.

Le président BRUN rappelle le travail conduit à la rentrée par l'équipe présidentielle pour limiter le nombre d'épreuves de la première session. Il confirme le caractère non compatible de la multiplication par deux du nombre d'examens terminaux avec l'organisation actuelle de l'année universitaire construit sur 2 semestres de 12 semaines.

M. RICHARD regrette l'insuffisance de la coordination sur cette question au niveau de l'UFR de Langues. Il pense que, compte tenu de toutes les contraintes évoquées, il est impossible de « gagner » les 13 jours nécessaires pour ne pas déborder par rapport au calendrier initial. On ne peut pas dire d'autre part qu'il faut respecter les décisions du CEVU, instance qui a approuvé ce calendrier, et voter non au Conseil d'Administration.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	1
Abstention :	1
Contre :	3
Pour :	20

➔ **Le Conseil d'Administration adopte la modification du calendrier des examens 2011/2012.**

Le président BRUN informe le Conseil d'Administration de la modification de la période de fermeture estivale de l'établissement. Le report de la fermeture de l'application Post-Bac au 14 juillet nous contraint à reporter celle de l'établissement du vendredi 20 juillet, comme prévu initialement, au vendredi 27 juillet. En contrepartie, la réouverture de l'établissement est décalée du lundi 13 août, comme prévu initialement, au lundi 20 août 2012.

**b) Le Président BRUN présente le projet de calendrier universitaire 2012/2013 dont il souligne quelques points saillants :**

➤ La semaine de rentrée est fixée du lundi 10 septembre au vendredi 14 septembre 2012.

➤ Le décalage entre le début des Cours Magistraux et des Travaux Dirigés, expérimenté à la rentrée 2011, qui vise prioritairement à laisser le temps aux étudiants et aux personnels BIATOS des UFR de clôturer les Inscriptions Pédagogiques et de mettre en place les groupes de TD, est consolidé et étendu à une semaine pleine : début des CM le lundi 17 septembre et début des TD le lundi 24 septembre.

➤ Afin de tenir nos engagements visant à clôturer les examens de la deuxième session avant la fin du mois de juin, les douze semaines de cours du deuxième semestre se dérouleront sans interruption des enseignements.

M. BEYLOT conteste l'absence d'évaluation sur la pertinence du décalage entre le début des cours et celui des TD. Il estime que ce décalage ne correspond pas à la réalité pédagogique. Il précise qu'il votera contre.



M. PORTINE indique que l'on pourrait inverser la logique du décalage en commençant par les TD qui permettent de faire du travail d'analyse ou d'observation utile préalablement à l'examen des contenus de fond.

M. RICHARD signale que le bilan administratif semble avoir été positif, pour ce qui est de la gestion des inscriptions des étudiants dans les groupes. Il rappelle le fait que les personnels administratifs sont fortement demandeurs de ce décalage.

M. PEBARTHE constate la difficulté à concilier les logiques administratives et pédagogiques. Il craint que ce décalage réduise l'innovation pédagogique.

Le président BRUN considère que la semestrialisation constitue une prison pédagogique.

M. PORTINE rappelle la lente diminution du nombre de semaines de cours, qui est passé de 26 semaines en 1997, puis à 25 (parce que c'était un diviseur de 100) avant que la semestrialisation ne conduise à la mise en place du « 2 x 12 ». Il rappelle que les enseignants-chercheurs et les BIATOS concourent ensemble à la bonne réalisation des formations et que les BIATOS ne sont pas au service des enseignants-chercheurs mais des formations. Si certains enseignants-chercheurs ont tendance à penser que les BIATOS sont à leur service, c'est par un simple effet de métonymie : on glisse alors de « formation » à « formateur ». Il s'agit donc d'un effet pervers dans lequel peuvent tomber parfois des collègues de bonne foi. L'équipe présidentielle est là pour rappeler les principes selon lesquels nous sommes tous au service d'une cause commune.

Mme LAWRENCE confirme le fait que le décalage est fortement demandé par les personnels administratifs.

Le président BRUN souligne le fait que l'écoute et la prise en compte des positions du personnel administratif font partie du projet politique de l'équipe présidentielle.

M. GOZE demande si l'interruption des cours en octobre-novembre concerne les Masters et si l'on a connaissance de la répartition des jours fériés.

Mme DESCHARD déplore que le second semestre comprenne douze semaines sans interruption.

M. RICHARD demande des précisions sur le vote du CEVU.

Le président BRUN rappelle les contraintes dans lesquelles nous sommes enfermés et signale par ailleurs que cette année, même avec une semaine d'interruption de cours, il a pu constater que certains enseignants-chercheurs avaient suspendu leurs cours la semaine précédente pour les reporter à une date ultérieure. Il communique le résultat du vote du CEVU : 12 pour et 7 contre. Il propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	2
Contre :	5
Pour :	18

**➤ Le Conseil d'Administration adopte le calendrier universitaire 2012/2013.**



## **VI - DOSSIERS FSDIE**

Le président BRUN présente les propositions d'attribution des crédits FSDIE approuvées par le CEVU réuni le 16 février dernier, après examen préalable par la Commission FSDIE. Il souhaiterait, en accord avec la proposition du CEVU, limiter le montant de la subvention accordée à 50 % du budget total du projet. Le montant total des demandes de subventions déposées dans le cadre des projets associatifs et individuels s'établit à 59 214 € dont 35 714 € au titre des projets associatifs et 23 500 € au titre des projets individuels.

Compte tenu de l'état des crédits FSDIE disponibles, évalués à 74 000 €, la commission FSDIE de février s'était fixé un plafond de 30 000 € au titre des projets associatifs et de 10 000 € au titre des projets individuels. Il signale un problème avec le projet de court métrage de l'association « C'est par ISIC ». La commission lui a attribué 1 500 € au lieu des 2 000 € demandés.

M. LOQUAY précise que le budget de l'association « C'est par ISIC » intègre les participations en nature.

Le président BRUN rappelle la spécificité de certains budgets établis par rapport aux besoins alors qu'il faudrait adapter sa politique à ses moyens.

M. PORTINE demande quelles sont les structures qui aident les projets étudiants.

Le président BRUN répond que c'est le service de la vie étudiante et le service culturel. Il précise qu'après examen des dossiers, le montant total accordé pour les projets associatifs et individuels a été arrêté à 35 035 € dont 24 135 € au titre des projets associatifs et 10 900 € au titre des projets individuels. A l'issue de cette opération, les crédits disponibles du FSDIE s'établissent à 38 965 €.

Il propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	25

**➔ Le Conseil d'Administration adopte les demandes d'aides pour les projets FSDIE.**

## **VII - EXAMEN DES DEMANDES DE DOMICILIATION D'ASSOCIATIONS ETUDIANTES**

Le président BRUN qu'il s'agit seulement de demandes de renouvellement de domiciliation.

M. GIRON précise que l'obtention des subventions est conditionnée par la domiciliation.

Le président BRUN propose le report de ce point de l'ordre du jour.



## **VIII - PROJET DE DELOCALISATION DU DIPLOME DE LICENCE ISIC A GALATASARAY (TURQUIE)**

Le président BRUN présente le projet de délocalisation de diplôme entre l'Université Michel de Montaigne–Bordeaux3 et l'Université de Galatasaray (Istanbul) applicable au diplôme de la Licence d'Information-Communication délivrée par l'université Michel de Montaigne-Bordeaux 3. Cet accord, porté par le département Info-Com et notamment par Olivier LAÜGT, fixe les modalités de la formation, l'organisation des enseignements, la langue de formation, le recrutement des étudiants, les règles des examens, le contrôle des connaissances et les modalités de délivrance du diplôme, ainsi que les conditions d'accueil des enseignants échangés. Comme le montre un examen approfondi des maquettes de la licence en Sciences de l'Information et de la Communication de Bordeaux 3 et des quatre années de la « Licence » de communication de Galatasaray, il y a une très grande adéquation entre les deux programmes. Cela permet de mettre en place un programme délocalisé s'appuyant très majoritairement sur les cours existant dans la maquette de « Licence » de communication de Galatasaray. La majorité de la formation délocalisée de la licence en Information - Communication de Bordeaux 3 se déroule dans les locaux de Galatasaray à l'exception de certains enseignements qui seront assurés à distance par Bordeaux 3. Une mobilité à Bordeaux 3 peut être envisagée dans le cadre du programme européen d'échanges Erasmus.

M. LOQUAY souligne l'excellence du niveau des étudiants turcs.

M. PORTINE ajoute qu'il y a un accord équivalent entre l'université Bordeaux 4 et l'université de Sofia en Bulgarie. Ce genre de dispositif est porté en général par un individu alors que pour qu'il y ait pérennisation il faudrait qu'il le soit par toute une équipe sinon un projet très actif peut disparaître avec une mutation ou un départ à la retraite. Concernant l'Université de Galatasaray, il précise que deux stagiaires du Master FLE de Bordeaux 3 sont en partance pour l'Université de Galatasaray, d'ailleurs sur invitation de celle-ci.

Le président BRUN reconnaît que l'on dénombre 150 conventions inactives, mais que, dans ce cas, même si ce projet est identifié autour d'Olivier LAÜGT, il y a toute une politique souhaitée par le département ISIC et l'UFR STC.

M. LOQUAY ajoute que le projet avec Galatasaray s'est mis en place progressivement.

M. RICHARD est satisfait de la mise en place de cet échange qui confirme la Turquie dans son statut de partenaire universitaire majeur.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	25

**➤ Le Conseil d'Administration adopte le projet de délocalisation du diplôme de Licence ISIC à Galatasaray (Turquie).**

## **IX - DBM N°1**



M. JOURDAN indique qu'il s'agit d'une petite DBM présentée en Commission des Moyens le 16 février. Elle intervient avant l'achèvement des opérations de normalisation des comptes engagées dans le cadre de la certification des comptes de l'exercice 2011 et en l'absence de notification de la dotation de fonctionnement allouée par l'Etat. Cette première décision budgétaire modificative est d'une importance assez relative mais va permettre aux services concernés d'assurer leur mission dans les meilleures conditions possibles.

Mme LENOIR indique que les recettes de fonctionnement du budget agrégé s'élèvent dans le cadre de la décision modificative à 500 263 €. L'établissement a reçu une première notification de crédits spécifiques permettant d'abonder le budget du CADIST de 40 000 € dont une partie pour une revue de recherche. L'essentiel des recettes ouvertes sur cette DBM proviennent de la recherche (370 000 €) et notamment du Labex LASCARBX.

Pour le volet dépenses, les ouvertures de crédits de fonctionnement s'établissent à 491 339 €. Très logiquement, l'établissement consacre 68% de ces nouveaux crédits de fonctionnement aux actions de recherche. Ces nouveaux crédits portent à hauteur de 70% sur des dépenses de fonctionnement et de 30% sur des dépenses de masse salariale.

Elle informe également le CA du nouveau plafond d'emploi de l'établissement, qui intègre (avec une erreur sur le nombre de PAST qui devra être prochainement régularisée) les conséquences du départ de l'EGID. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le plafond d'emploi se décompose de la manière suivante : 942 emplois sous plafond Etat et 212 emplois financés sur ressources propres.

Mme LENOIR insiste sur l'incertitude de la situation du fond de roulement dans l'attente de la consolidation des écritures comptables liées à la situation patrimoniale de l'établissement.

Le Président BRUN signale la situation d'un personnel contractuel qui vient de créer sa propre auto-entreprise et qui envisage de travailler avec l'université.

Monsieur PORTINE demande quelle attitude sera adoptée face à cette situation.

Le président BRUN précise qu'il s'agit d'un personnel des PUB mais que l'établissement ne passera pas de contrats avec lui.

M. BEYLOT demande si la mise en réserve des les 200 000 € supplémentaires, annoncé par le Président en début de séance, sera effective à la DBM n°2.

M. JOURDAN ajoute que les 175 000 € d'augmentation de la DGF seront plus qu'engloutis dans l'opération d'augmentation de 200 000 € du gel des crédits mis en réserve. Il met en comparaison cette situation avec le discours tenu par certains qui avaient annoncé l'inutilité du travail sur le recalibrage.

M. RICHARD remercie Mme LENOIR pour cette présentation et pour la clarté de son propos. Il rappelle son regret de l'absence de formation des élus des conseils centraux, notamment en matière budgétaire.

M. PEBARTHE rappelle que face à la complexité des dossiers financiers, une formation des élus avait été envisagée par l'équipe actuelle.

Le président BRUN reconnaît que cet engagement n'a pas été respecté.

Il propose de passer au vote :



Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	25

➔ **Le Conseil d'Administration adopte la DBM n°1.**

## **X - DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR ET DE REMISE GRACIEUSE**

Mme MENDIBOURE présente les demandes de remise gracieuse, relatives à deux situations individuelles signalées par le chargé de mission à l'action sociale, portant sur un montant de 3 954 €. Cette procédure libère définitivement le redevable et décharge le comptable.

M. JOLY précise qu'il s'agit de personnels qui cumulent des difficultés financières.

Le président BRUN propose de passer au vote des remises gracieuses

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	25

➔ **Le Conseil d'Administration adopte les demandes de remises gracieuses.**

Mme MENDIBOURE présente les demandes d'admission en non-valeur, portant sur un montant total de 6 239 €, présentées par Mme l'Agent Comptable. Elles portent sur des créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Cette procédure ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement devant être repris si le débiteur revient à meilleure fortune.

Le président BRUN propose de passer au vote des non valeurs.

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	25

➔ **Le Conseil d'Administration adopte les demandes d'admission en non valeurs.**

## **XI - ADDITIF AU VOTE DES TARIFS 2011/2012 : BILAN DE COMPETENCES**

Mme SANGUIRGO présente le nouvel additif au vote des tarifs 2011/2012 instituant 3 tarifs pour la réalisation des bilans de compétence : 1 248 € pour un salarié pris en charge



par une structure de financement, 874 € pour un particulier, 624 € pour un demandeur d'emploi se présentant à titre individuel.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	25

➔ **Le Conseil d'Administration les nouveaux tarifs du bilan de compétence.**

## **XII - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU DAPS A L'ASSOCIATION SPORTIVE**

Le président BRUN présente au CA, conformément au budget prévisionnel présenté en CA du DAPS le 9 décembre 2011, le projet de versement d'une subvention de 25 000 € accordée par le DAPS à l'Association Sportive.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	25

➔ **Le Conseil d'Administration adopte le versement d'une subvention par le DAPS à l'Association Sportive.**

## **XIII - CONVENTION RELATIONS INTERNATIONALES**

Le président BRUN propose le renouvellement de l'accord de coopération avec la Faculté des Lettres de l'Université Laval au Canada. Cet accord prévoit un programme d'échanges d'étudiants qui bénéficiera aux étudiants de licence et master recherche de lettres modernes et classiques.

Il propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	25

➔ **Le Conseil d'Administration adopte le renouvellement de l'accord de coopération avec la Faculté des Lettres de l'Université de Laval.**



## **XIV - DEMANDE DE REMISE DU TITRE DE DOCTEUR HONORIS CAUSA A MONSIEUR CARLO GINZBURG**

Le président BRUN demande au conseil d'autoriser la délivrance du titre de docteur honoris causa au professeur d'histoire moderne Carlo GINZBURG.

Carlo GINZBURG a bouleversé les manières de faire de l'histoire, mais aussi de l'écrire et de la penser. Il est donc historien et théoricien de l'histoire, historien mais aussi historien de l'art, littéraire et philosophe.

M. PEBARTHE ajoute qu'il est aussi un intellectuel engagé.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	25

**⇒ Le Conseil d'Administration autorise la demande de remise du titre de Docteur Honoris Causa à Monsieur Carlo GINZBURG.**

## **XV - CONVENTION BNSA**

M. le Président passe la parole à M. BAUDRY qui propose de valider le projet d'adhésion de l'établissement à la Banque Numérique du Savoir d'Aquitaine. La BNSA est un programme éditorial numérique ayant pour objectif de permettre l'accès du public, durable et gratuit, à des ressources relatives au patrimoine aquitain matériel, immatériel et naturel. Ces ressources sont constituées de données numérisées et validées, accessibles à partir du Portail Aquitaine Patrimoine de la BNSA. M. BAUDRY évoque les 2 projets qui ont provoqué la signature de la convention portés, pour le premier, par Monsieur BAUDORRE, et pour le second, par Mme LAINE et M. BOUTOULLE. Il souligne le fait que ce projet n'implique pas d'engagement financier pour notre université. Les financements seront assurés par la DRAC et par le Labex LASCARBX.

Mme LARGOUET ajoute qu'il y a d'autres projets liés à cette convention. Elle cite le projet de numérisation de près de 200 volumes et le projet de diffusion des images de géolocalisation.

M. LOQUAY se dit ravi de cet accord cadre et rappelle que plusieurs départements de l'université, dont l'ISIC, travaillent déjà avec la BNSA (travail sur les cabanes).

M. PORTINE ajoute que nous sommes de plus en plus confrontés au numérique et rappelle qu'il représente Bordeaux 3 au sein de l'Université Ouverte des Humanités, Université numérique qui possède 800 ressources à son catalogue.

M. BEYLOT demande à quel Labex est rattaché ce type d'opération et s'il y a d'autres partenariats avec les universités de Bordeaux.

M. JOURDAN répond que c'est un partenariat avec le LASCARBX et que Bordeaux 3 est la seule université engagée dans la convention.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
-----------------------------	---



Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	25

➤ **Le Conseil d'Administration valide le projet d'adhésion de l'établissement à la Banque Numérique du Savoir d'Aquitaine.**

## **XVII - QUESTIONS DIVERSES**

M. PORTINE demande au conseil de valider les tarifs d'inscriptions à un colloque organisé par l'équipe TELEM, intitulé « La linguistique de corpus à l'heure de la confrontation entre concepts, techniques et applications », colloque qui aura lieu mi-décembre 2012 :

- Universitaires extérieurs à l'université de Bordeaux 30 € jusqu'au 30 septembre et 50 € au-delà.
- Etudiants extérieurs à l'université de Bordeaux 20 € jusqu'au 30 septembre et 30 € au-delà.
- Etudiants et personnels de l'université : gratuité

M. BAUDRY informe le CA du vote favorable du CS.

M. PEBARTHE déclare son opposition au principe de frais d'inscriptions pour des étudiants.

M. PORTINE précise qu'il s'agit de doctorants qui peuvent solliciter la prise en charge des frais par leurs équipes de recherche.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention:	1
Contre :	0
Pour :	24

➤ **Le Conseil d'Administration valide les tarifs d'inscriptions au colloque organisé par l'Equipe TELEM « La linguistique de corpus à l'heure de la confrontation entre concepts, techniques et applications »**

Le président BRUN informe le conseil du projet de nouveau modèle économique du fonctionnement du Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives. Le SIUAPS remplit les missions de promotion et de mise en œuvre de la politique sportive interuniversitaire, d'organisation et promotion des Activités Physiques Sportives et Artistiques à destination des étudiants et personnels des établissements fondateurs du PRES Université de Bordeaux, de promotion de la pratique sportive de haut niveau et de gestion et optimisation de l'utilisation des installations sportives universitaires.

Au terme de ce nouveau modèle, la participation de l'université au fonctionnement du SIUAPS passerait d'environ 25 000 € à plus de 66 000 €. Cette question sera examinée par le prochain Conseil d'Administration issu des élections organisées dans le cadre du renouvellement des conseils centraux.

M. BAUDRY informe le conseil du projet de création d'un Groupement d'Intérêt Scientifique qui regrouperait les études sur les Afriques.



M. LOQUAY profite de ce dernier conseil pour remercier Patrice BRUN pour son engagement et son dévouement au cours de son mandat. Il souhaite bon courage à son successeur.

Le président BRUN remercie les conseillers et se dit très honoré d'avoir dirigé cette université où il a été étudiant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président clôt la séance à 14 H 45.

Le Président,

Patrice BRUN